Image not found or type unknown

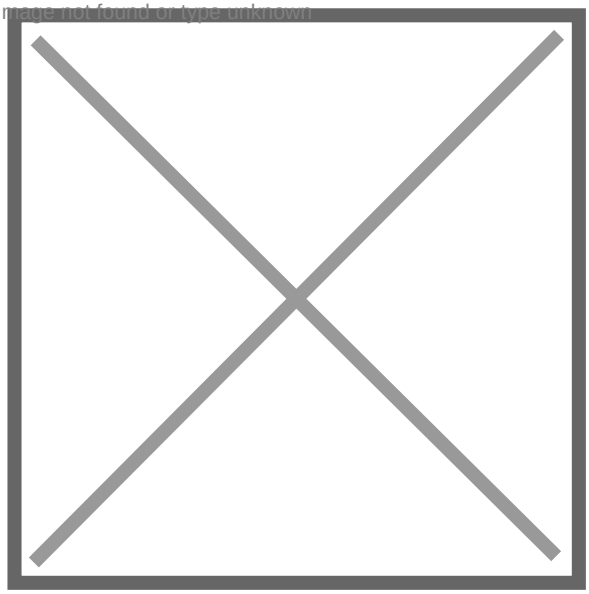

Remplacement installations d'appartement équipé

Par **SofiaK**, le **13/09/2008** à **15:03**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 3 ans d'un appartement équipé de quelques installations (cuisine et sdb entièrement meublées).
La porte miroir de l'armoire située au dessus du lavabo est tombée **toute seule**, cassant à moitié le lavabo dans sa chute.
Puis-je en référer à mon propriétaire pour effectuer les réparations ou celles-ci m'incombent-elles (changement du miroir, ou de l'armoire complete + changement de la vasque du lavabo)

Merci beaucoup par avance pour votre aide.

PS : j'ai déjà consulté le post-it concernant les travaux d'entretien à charge du locataire mais je suis dans un cas un peu particulier, je ne sais pas si il s'agit d'une malfaçon ou si c'est l'usage antérieur de l'armoire qui prime.

Par **JamesEraser**, le **13/09/2008** à **15:48**

A mon sens, les réparations sont à votre charge dans la mesure où cette porte n'est pas tombée immédiatement mais après trois ans d'occupation. Il est donc légitime de considérer que c'est par votre action (utilisation) quotidienne que ses points de fixations en sont arrivés à l'usure ou autre ayant entraîné sa chute.
Experatooment

Par **SofiaK**, le **13/09/2008** à **15:57**

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse si rapide et complete.
J'effectuerai donc ces travaux moi-même.

Merci aussi pour votre site qui permet de voir plus clair dans l'obscurité des clauses juridiques ;) je n'hésiterai pas à revenir vers vous si besoin et à conseiller votre forum à mon entourage.

Bonne continuation !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés